

Bill SD-316, intitulé: "Loi pour faire droit à Julianna Barna Nadasdi".

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Roebuck propose, appuyé par l'honorable sénateur Gershaw, que les bills suivants soient maintenant lus une troisième fois:

Bill SD-317, intitulé: "Loi pour faire droit à Franciszek (Frank) Wyspianski".

Bill SD-318, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary (Moira) Steel Taylor Maddison-Roberts".

Bill SD-319, intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Evelyn Lindsay Slade".

Bill SD-320, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsa Faiga Manace Grossman".

Bill SD-321, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Armand Dubé".

Bill SD-322, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Elizabeth Perkins Petrachuk".

Bill SD-323, intitulé: "Loi pour faire droit à Istvan Horvath".

Bill SD-324, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Margaret Manchios Kotsos".

Bill SD-325, intitulé: "Loi pour faire droit à Peter Zeppetini".

Bill SD-326, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Louis Beaudet".

Après débat, et

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative, sur division.

Les bills sont alors lus séparément la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ces bills doivent être adoptés,
Elle est résolue par l'affirmative, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ces bills, auxquels il sollicite son agrément, et qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour lui en communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces, ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.